

## AVIS DE LA CRSA SUR LE RAPPORT ANNUEL DROITS DES USAGERS

Le 28 mars 2024, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne, s'est réunie en séance plénière à la Fondation Bon Sauveur (Bégard – 22), sous la présidence de Roland OLLIVIER.

*Vu le Code de la santé, et notamment son article D1432-42 ;*

**P. ROYER**, président de la commission spécialisée droits des usagers, présente le rapport annuel sur le respect des droits des usagers du système de santé 2022<sup>1</sup> aux membres de la CRSA.

### Rapport Annuel

sur le respect des Droits des Usagers en Bretagne



De ce rapport, la commission spécialisée droit des usagers ressortent quelques préconisations qu'elle soumet à l'approbation de la plénière :

- **Encourager la formation des professionnels de santé** sur la thématique des droits des usagers /la bientraitance/ à la prise en charge de la douleur/sur la gestion de la fin de vie ;
- Améliorer la communication sur les différents canaux de **remontés des réclamations et promouvoir les conciliations** (notamment auprès des Conseils de l'Ordre) ;
- Améliorer la connaissance des usagers sur **le dispositif des directives anticipées** ;
- Améliorer la communication sur l'importance de **la participation aux dépistages et sensibiliser sur la vaccination obligatoire** ;
- **Maintenir le dynamisme de la démocratie** en santé par une représentation de l'ensemble des parties.

**R. OLLIVIER**, au vu des échanges, soumet au vote le rapport annuel tel qu'il a été présenté, assorti de ses préconisations.

**Après en avoir délibéré, la CRSA à l'unanimité :**

- **REND UN AVIS FAVORABLE** au rapport annuel sur le respect des droits des usagers du système de santé 2022 ainsi qu'aux préconisations de la CSDU.

---

<sup>1</sup> Disponible sur le site internet : [Rapport annuel sur le respect des droits des usagers \(sante.fr\)](https://www.sante.fr/rapport-annuel-sur-le-respect-des-droits-des-usagers)